

# RÈGLEMENT DES ÉTUDES CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ

## Langue tahitienne et sensibilisation à la culture polynésienne Niveau Perfectionnement B1-B1+

## Année Universitaire 2021-2022

## Article 1: Programme d'enseignement – volume horaire :

La formation totalise 24 heures d'enseignement.

#### Cursus

#### Module 1 : niveau indépendant (B1), 12 heures

- comprendre les points essentiels d'une conversation quand un langage clair et standard est utilisé
- prendre part sans préparation à une conversation sur des sujets familiers
- s'exprimer de manière simple afin de raconter des expériences et des événements
- comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante
- produire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers

#### Module 2: niveau avancé (B1+), 12 heures

- comprendre des discours assez longs et suivre une argumentation si le sujet est familier
- lire des textes contemporains
- s'exprimer sur des sujets divers
- participer activement à une conversation dans des situations variées
- écrire des textes clairs sur des sujets divers

#### **Article 2 : Présence aux cours**

Seules les personnes régulièrement inscrites sur les listes établies par le service de la formation continue de l'université sont autorisées à suivre les cours.

#### **Article 3: Evaluation ponctuelle de certification**

L'obtention du Certificat d'université « Langue tahitienne et sensibilisation à la culture polynésienne – Niveau B1-B1+ » est conditionnée par le passage d'une évaluation constituée de quatre épreuves résumées dans le tableau suivant :

Épreuve	Intitulé de l'épreuve	Nature de l'épreuve	Compétence évaluée	Nombre de points	Durée
1	Compréhension globale d'un dialogue oral	QCM	Ecouter	20	30 min
2	Compréhension globale d'un texte écrit	QCM	Lire	20	30 min
3	Expression écrite	Production écrite (env. 1200 signes)	Ecrire	40	1 heure
4	Expression orale en continu et interaction	Oral devant un évaluateur	S'exprimer en continu et prendre part à une conversation	40	15 min (prépa 30 min)
				120	2 h 15 min (+ 30 min)

#### Article 4: Obtention du certificat

Le diplôme délivré comporte l'indication du nombre de points obtenus à l'évaluation, sur un total de 120 points, et une mention du niveau CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues) atteint en fonction de ces points, selon les équivalences suivantes :

De 60 à 90 points : niveau B1
De 91 à 120 points : niveau B1+

En dessous de 60 points, le candidat est ajourné.

## Article 5 : Dates des épreuves de l'évaluation terminale de certification

L'évaluation est programmée en mai-juin et se réalise en deux étapes sur deux soirées, à une semaine d'intervalle :

- Etape 1 : épreuves n° 1 et 2

- Etape 2 : épreuves n° 3 et 4

Pour l'étape 2, des ajustements de dates peuvent advenir en fonction du nombre de reçus à la première étape.

#### **Article 6: Constitution du jury**

Le jury est constitué de 3 membres dont l'enseignant intervenant dans la formation et le responsable pédagogique.

#### Article 7: Résultats

Les résultats sont portés à la connaissance des personnes inscrites à la formation par voie d'affichage.

#### **Article 8 : Réclamations**

En cas d'erreur matérielle, les étudiants peuvent formuler leurs réclamations par écrit à l'attention du responsable pédagogique de la formation, accompagnées le cas échéant des pièces justificatives et les déposer au bureau de la Formation Continue, dans un délai de quinze jours après la publication des résultats, afin de rectifier l'erreur.